PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 20 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2022-21

Objet : Renouvellement du mandat et du contrat de travail du directeur général
Rapporteur : M. Patrick Malavieille

Exposé des motifs :

Vu les articles L. 1431-5 et R. 1431-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au mandat de Directeur d'EPCC,

Considérant que l'article 12.2 des statuts de l'établissement arrêtant, conformément à l'article R. 1431-11 du CGCT, la durée du mandat initial de Directeur à cinq ans, avec possibilité de renouvellement par période de trois ans,

Considérant que l'entrée en fonction de M. Arnaux en qualité de Directeur le 1er octobre 2017 et son contrat de travail initial, ont été validés par délibération du Conseil d'administration du 11 juillet 2017,

Considérant la présentation par M. le Directeur au Conseil d'administration du projet qu'il entend développer lors de son nouveau mandat,

Considérant qu'il est, dès lors, proposé au Conseil d'administration d'approuver le projet de direction, le renouvellement du mandat du Directeur et la reconduction par le Président de son contrat de travail pour ce mandat,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve le projet présenté par M. le Directeur pour son nouveau mandat,
- ✓ Approuve le renouvellement du mandat de M. Arnaux en qualité de Directeur de l'EPCC, ce dernier prenant fin le 30 septembre 2025,
- ✓ Autorise le Président à renouveler le contrat de travail de M. Arnaux pour ce nouveau mandat.

--*-*-*-*-*-*-*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

--*-*-*-*-*-*-*

Étaient présents :
M. Malavieille, M. Scorsone, M. Pissas, M. Chassary, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Cartailler, M. Guillaud, M. Roussel, M. Rasson, Mme Rebuffat, M. Dekermel, M. Paoletti.

Avait donné une procuration écrite :
M. Nicolas donne procuration à M. Malavieille.
M. Favaron donne procuration à M. Pissas.

Fait à Vers, le 20 octobre 2022
Le Président
M. Patrick Malavieille

PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-448279844-20221020-2022_21-DE